

# Meurtre de Thomas à Crépol : deux individus, dont un mineur, suspectés d'être l'auteur du coup mortel

Par **Rozenn Morgat**

Publié hier à 23:12,

Mis à jour hier à 23:15



Thomas, 16 ans, a été poignardé à mort dans un bal d'hiver à Crépol (Drôme), dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 novembre.  
OLIVIER CHASSIGNOLE / AFP

**Ilyès Z., 22 ans, et un autre individu mineur au prénom à consonance française, ont été désignés par au moins un témoin chacun comme étant l'auteur du coup mortel.**

Plus de deux semaines après le meurtre de Thomas, les gendarmes de la section de recherches de Grenoble resserrent leurs investigations sur deux suspects pouvant être l'auteur du coup mortel porté à l'adolescent dans un bal d'hiver à Crépol (Drôme), a appris *Le Figaro* de source proche du dossier, confirmant une information du *Parisien*. Dans la nuit de samedi 18 à dimanche 19 novembre, alors que cette soirée bon enfant touchait à sa fin, les invités ont été pris à partie par une bande d'au moins une quinzaine d'individus munis de couteaux. Thomas, un jeune rugbyman de 16 ans, est mort poignardé, et trois autres personnes ont été gravement blessées.

Ilyès Z., 22 ans, et un autre individu mineur au prénom à consonance française, tous deux en détention provisoire, ont été désignés par au moins un témoin chacun comme étant l'auteur du coup mortel. «*Plusieurs éléments permettent bien d'incriminer ces deux personnes*», explique notre source. Originaires de Romans-sur-Isère, tous deux nient les faits.

Alors que l'individu mineur nie même s'être rendu à la soirée, plusieurs témoignages, vidéos et informations téléphoniques attestent de façon formelle de sa présence sur les lieux ce soir-là. Par ailleurs, son jeune frère aurait lui aussi participé à l'expédition punitive. «*Cet individu, qui a la particularité de ressembler beaucoup à son frère aîné, est toujours recherché, au même titre que plusieurs autres personnes*», détaille notre source.

Ce soir-là, au moins trois voitures sont arrivées au fur et à mesure de la soirée tandis que le bal d'hiver bon enfant battait son plein dans la salle des fêtes. Plusieurs des agresseurs présumés participaient à la fête, à l'intérieur de la salle pour certains, à l'extérieur pour d'autres. Des témoignages d'invités relatent cependant l'«*attitude étrange*» de cette bande de jeunes, qui «*ne correspondait pas à celle de jeunes venus danser*», certains allant jusqu'à donner des «*coups de coude*». Une altercation entre un jeune rugbyman et un autre jeune pour un motif futile a mis le feu aux poudres, avant que la bagarre ne se déporte à l'extérieur de la soirée et qu'«*une bande hostile*» ne se forme contre «*une autre bande, qui n'était pas hostile*», précise notre source.

## D'autres individus recherchés

Alors que neuf témoins ont rapporté avoir entendu les agresseurs exprimer le fait de vouloir tuer des Blancs», un nouveau témoignage interpelle. Celui d'une amie d'un jeune rugbyman présent à la soirée. Celle-ci a déclaré aux enquêteurs avoir entendu son ami ce soir-là dire : «*J'ai envie de taper des bougnoules*». «*Le moment où ces paroles ont été prononcées reste à circonstancier, ce qui est très important*», précise encore au *Figaro* notre source.

La suite de l'enquête devra aussi faire toute la lumière sur les échanges téléphoniques entre les agresseurs présumés. «*Plusieurs témoignages recoupés avec les horaires des échanges téléphoniques permettent de dire qu'une voiture supplémentaire est bien arrivée sur les lieux au moment où les choses étaient en train de se nouer*», détaille notre source, qui atteste d'un «*contact par téléphone entre des jeunes présents à Crépol et d'autres en mouvement vers les lieux*». «*Rien ne permet, à ce stade, de dire que les appels ont été passés en vue de commettre un tel acte. Il n'y a rien de répréhensible dans le fait de passer des coups de téléphone au cours d'une soirée*», affirme de son côté maître Guillaume Fort, l'avocat de plusieurs des suspects.

Au total, neuf individus ont été mis en examen pour «meurtre en bande organisée» pour certains et «violences volontaires» pour d'autres. Six d'entre eux, dont deux mineurs, ont été placés en détention provisoire. Les trois autres, dont un mineur, ont été placés sous contrôle judiciaire. «*À l'heure actuelle, l'ensemble des protagonistes n'est pas interpellé ni identifié*», précise le procureur de la République de Valence, Laurent de Caigny.

## La rédaction vous conseille

- **«On m'a annoncé qu'on allait jongler avec mon crâne» : menacée de mort, la maire de Romans-sur-Isère se confie au *Figaro***
- **Meurtre de Thomas : «Il n'y a jamais eu de velléité de cacher les identités» des suspects, affirme Proutivier Véran**
- **Mort de Thomas: le drame de Crépol illustre les différences idéologiques entre Zeprou et Le Prout**
- **« La prochaine fois, on calmera ces voyous » : de Crépol à la cité de la Monnaie, ces deux France que tout sépare**